



FRANCE

62^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

**Réunion de Haut niveau consacrée à un examen
d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en
œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et
de la Déclaration politique sur le VIH/sida**

**Intervention prononcée par S.E. M. Louis-Charles Viossat,
Ambassadeur Chargé de la lutte contre le sida et les maladies transmissibles**

New York, le 11 juin 2008

(vérifier au prononcé)

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de souligner le soutien de la France à la déclaration faite par la Slovénie au nom de l'Union Européenne.

Le rendez-vous périodique que nous nous sommes fixé en 2001 est essentiel. Il démontre le haut niveau d'engagement de tous les Etats qui sont réunis ici, à New-York, dans le combat contre le sida, un combat qui est non seulement une exigence de santé publique, mais également un impératif éthique. Ce rendez-vous manifeste également la volonté réaffirmée des Etats de rendre compte à chaque étape, et en toute transparence, en partenariat avec la société civile, des progrès qui sont réalisés, mais également des obstacles et des difficultés que nous rencontrons face à cette épidémie unique par son étendue et par sa gravité.

Nous voulons remercier à notre tour le secrétaire général pour la qualité de son rapport. Celui-ci rend compte très clairement des progrès considérables qui ont été réalisés depuis 2001, mais également des immenses défis qui restent devant de très nombreux pays et devant la communauté internationale tout entière et il fournit des recommandations très utiles.

Les résultats sont là. Le passage à l'échelle, qui était il y a quelques années seulement un objectif partagé, devient sous nos yeux une réalité concrète en Afrique et dans le monde. 3 millions de personnes malades environ ont aujourd'hui accès aux traitements antirétroviraux dans les pays pauvres et à revenu intermédiaire, soit 10 fois plus qu'il y a 5 ans ; et près d'un demi-million de femmes enceintes séropositives ainsi que 200.000 enfants malades suivent un traitement. Nous observons même un ralentissement de la propagation de l'épidémie dans quasiment toutes les régions du monde.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à une mobilisation personnelle de nombreux chefs d'Etats, qui ensemble ont présidé à la création d'instruments innovants de lutte contre la pandémie, comme le Fonds mondial ou UNITAID, et à la levée massive de financements, à laquelle la France prend une part essentielle. Cette mobilisation au sommet s'inscrit bien sûr dans l'action déterminée et remarquable, en plus des Etats, des communautés infectées ou affectées par la maladie, des ONG, des fondations et du secteur privé.

Loin de nous satisfaire, ces progrès doivent nous encourager à intensifier nos efforts pour faire reculer l'épidémie et espérer atteindre l'objectif d'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en matière de VIH.

A cette fin, l'accent doit être mis tout particulièrement dans de nombreux domaines, qui ont notamment été mis en exergue par la déclaration faite au nom de l'Union Européenne.

Le sida touche particulièrement les minorités et les femmes partout dans le monde. En France, avant l'arrivée des trithérapies, le sida a commis ses pires ravages chez les homosexuels, les usagers de drogues intraveineuses puis les femmes migrantes. Répondre efficacement à l'épidémie dans ces

trois groupes marginalisés a constitué un défi dans notre pays. En travaillant main dans la main avec les associations de personnes concernées, et en apportant quelques adaptations à notre droit, nous avons réussi à atteindre des succès très significatifs contre l'épidémie. Ainsi, grâce à la politique de réduction des risques liés à l'usage de drogues, la part des usagers dans les nouvelles infections en France est passée de 30 % à moins de 2 %. Travailler avec les minorités à des interventions de santé adaptées à leurs besoins est une approche formidablement payante contre le VIH/sida. Nous pensons aussi à la situation particulière des femmes, qui sont les premières victimes de la maladie, et qui ont bien trop peu accès à une offre adaptée de prévention. Nous pensons encore aux enfants, enfants orphelins abandonnés à eux-mêmes, ou jeunes malades n'ayant pas d'accès adéquat au traitement. Nous pensons également aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, ou encore aux personnes transgenres, qui font l'objet de discriminations contraires aux droits de l'homme et préjudiciables à la santé publique. Nous pensons enfin aux malades qui se voient empêchés de circuler librement ou de s'installer en-dehors de leurs pays.

25 ans après la découverte du virus, avancée scientifique que nous venons de célébrer à Paris, il est également indispensable d'intensifier les efforts de recherche, recherche vaccinale bien sûr mais également recherche sur les microbicides, recherche sur les méthodes de prévention, recherche opérationnelle et recherche en sciences sociales aussi, comme le fait avec succès l'ANRS en France et dans le monde

Tous ces progrès ne seront possibles que si nous parvenons à mettre en place des mécanismes pérennes et stables de financement adaptés à la nature à long terme du risque. C'est pourquoi la France a créé et mis en œuvre la contribution de solidarité sur les billets d'avion, dans le cadre d'UNITAID, et c'est la raison pour laquelle elle soutient, et elle continuera de promouvoir dans le cadre de sa présidence de l'Union européenne, le développement et la mise en place de dispositifs de couverture du risque maladie adaptés à la diversité des pays et à même de renforcer les systèmes de santé. Il n'y aura pas d'amélioration durable possible sans traitement au fond de la pénurie des ressources humaines en santé, de leur formation comme le fait l'initiative Esther, et de la question du financement des soins de santé.

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et messieurs les délégués, la France considère que le combat contre le VIH/Sida ne doit pas être l'affaire des seuls médecins et des experts, mais qu'elle est l'affaire de tous, et celle des malades en premier. C'est pourquoi le rapport de progrès présenté par notre pays comprend deux parties : d'une part, une partie gouvernementale qui présente le bilan de son action, et qui fait notamment ressortir les derniers résultats encourageants de la lutte contre l'infection dans notre pays ; et, d'autre part, une partie rédigée par les associations elles-mêmes, qui présente leur propre vision de la politique nationale ainsi que leurs recommandations aux pouvoirs publics, notamment à l'égard des groupes de population plus particulièrement vulnérables, parmi lesquels la prévalence est plus importante.

Je vous remercie./.